

■ Une enquête sur les besoins sociaux menée par le CCAS

Tout au long du mois de septembre, la commune va mener une enquête auprès des habitants : une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Il s'agit de recueillir les avis de la population sur des thématiques diverses comme la mobilité, l'accès aux soins et la fracture numérique, avec une attention particulière portée sur les besoins et retours des familles et des seniors.

L'ABS constitue un véritable outil d'aide à la décision permettant de mieux connaître les évolutions sociales et les besoins locaux des habitants, afin de mettre en perspective l'offre existante en matière de politique sociale avec les besoins et les attentes de la population.

L'objectif est d'aboutir à des pistes d'actions concrètes afin de guider l'action du CCAS.

La démarche d'élaboration de l'ABS s'appuiera en premier lieu sur des données quantitatives tirées de sources variées (INSEE, CAF, etc.) et sur des analyses statistiques comparatives. Elle s'appuiera également sur les retours d'expériences et avis des partenaires locaux, associations, élus et agents qui agissent au quotidien sur le territoire.

Mais aussi et surtout, elle s'appuiera sur l'enquête menée auprès de la population : votre implication est donc indispensable à la réussite de la démarche !

L'ABS sera mutualisée avec la commune de Biviers, en raison de sa proximité. Mais les conclusions de l'enquête pourront amener à des politiques différentes sur les deux communes, en fonction des réponses fournies.

Nous vous remercions pour votre participation et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à l'enquête.

Un exemplaire de ce questionnaire d'enquête est distribué avec votre Essentiel de septembre.

Si une autre personne de votre foyer souhaite aussi y répondre, elle peut le faire :

- en se rendant sur la page d'accueil du site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr
- en appelant la Mairie pour qu'elle vous envoie des formulaires supplémentaires
 - en venant récupérer un formulaire à l'accueil de la Mairie

CES QUESTIONNAIRES SONT INDIVIDUELS ET ANONYMES

Merci de retourner ces questionnaires AVANT LE 29 SEPTEMBRE 2023

à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie

■ Mini compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2023

- Budget de la commune et du CCAS** - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
- Rénovation de l'école élémentaire** : désignation des équipes admises à concourir.
Les 3 équipes suivantes sont retenues pour la phase concours :
 - Equipe n°2 : Atelier ANKHA
 - Equipe n°15 : GTB Architectes
 - Equipe n°6 : Atelier A
- Forêt communale** : demande de subvention au titre de Sylv'ACCTES – Programme de plantation feuillus précieux
Le Conseil municipal agréé le programme de plantations de feuillus précieux proposé par l'ONF pour un montant de 17249,28€ TTC et sollicite auprès de Sylv'ACCTES Rhône-Alpes une subvention de 5 000€.
- Communauté de Communes Le Grésivaudan**
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au 1^{er} mai 2023 pour le transfert de trois piscines d'été.
Les piscines d'été concernées sont celles des communes d'Alleverd les Bains, de Saint Martin d'Uriage et de Saint-Vincent-de-Mercuze à compter du 1^{er} mai 2023
- Communauté de Communes Le Grésivaudan**
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au 1^{er} novembre 2022 pour la restitution de l'éclairage public et d'un commerce de proximité
Le Conseil municipal approuve la restitution, aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys, de l'éclairage public et d'un commerce de proximité, à compter du 1^{er} novembre 2022.
- Désignation du référent déontologue à destination des élus communaux
- Service Enfance-Jeunesse** – Modification du règlement de fonctionnement de l'espace jeunes à compter du 04/09/2023 : intégration des nouvelles modalités de réduction pour fratrie.

Conseil Municipal des Enfants

Élections le samedi 23 septembre

Le Conseil Municipal des Enfants est appelé à élire de nouveaux membres, après le départ de 8 enfants, 4 garçons et 4 filles, qui nous quittent pour aller au collège ou parce que leur mandat de deux ans est arrivé à son terme.

Les élections se dérouleront samedi 23 septembre à la mairie, dans la salle du conseil au rez-de-chaussée, de 9h à 12h.

Le Conseil Municipal des Enfants a pour principal objectif de donner la parole aux enfants scolarisés à l'école élémentaire du Manival en tant qu'acteurs à part entière de la vie de la commune. En fin d'année scolaire 2022-2023, les enfants ont acté d'une nouvelle typologie pour leurs projets, qui devront bénéficier à tous les enfants de la commune, améliorer la vie de la commune, aider les autres.

Les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2 peuvent élire leurs représentants et reçoivent tous une carte d'électeur. Seuls les

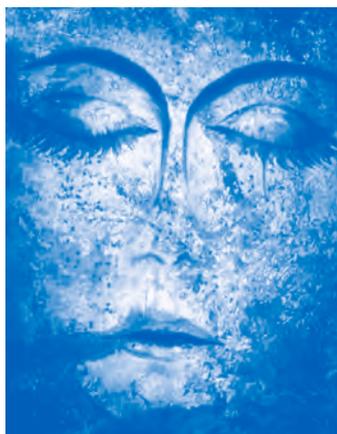
enfants de CE2, CM1 et CM2 sont éligibles, pour une durée de deux ans.

Lors de la campagne électorale, chaque enfant candidat devra réaliser une affiche pour exposer sa candidature et ses projets. Les affiches seront mises en place par la mairie sur des panneaux électoraux à l'intérieur du plateau sportif et devant l'école élémentaire.

La date limite du dépôt des candidatures en mairie est fixée à **vendredi 15 septembre**. Les résultats des élections seront affichés sur le panneau de l'école élémentaire ainsi que sur le site internet de la commune le jour même à l'issue du dépouillement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la responsable du service enfance jeunesse

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr



Une nouvelle exposition artistique à la mairie

À partir de **lundi 4 septembre**, l'exposition « L'eau, une précieuse ressource » installée dans le hall de la mairie cèdera sa place à une nouvelle exposition, présentant les œuvres de Thierry CLET.

Habitant Domène et retraité, Thierry CLET a déjà participé à une animation « Artistes d'Ici », exposition réunissant une vingtaine d'artistes en salle CARTIER-MILLON sur la commune.

M. CLET se passionne pour la création d'œuvres à partir de dessins qu'il réalise lui-même et de « bouts » de photos libres de droit qu'il déniche sur internet. Ses œuvres ont la particularité d'être composées sur ordinateur, dans un esprit fantastique. Parfois les idées priment sur les choix, parfois ce sont les images qui l'inspirent. Par ailleurs, Thierry CLET s'emploie aussi à illustrer des magazines de science-fiction.

L'exposition, intitulée « Entre deux mondes », sera visible jusqu'au 1^{er} décembre.

La commune a testé son Plan Communal de Sauvegarde



La commune de Saint Nazaire les Eymes a organisé avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) un exercice de gestion de crise, dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS) mis à jour en 2022.

L'objectif était de mettre l'ensemble des équipes, élus, agents communaux, pompiers, gendarmes et membres de la Croix-Rouge, ainsi que les habitants membres de la réserve communale de sécurité civile, en situation de gestion de crise, selon un scénario dévoilé au dernier moment et qui a évolué tout au long de la matinée, sous la surveillance d'observateurs des communes extérieures et de la communauté de communes Le Grésivaudan.

La journée a donc démarré avec des « orages et pluies violentes », avant la survenance d'un « accident de camion transportant de l'acide chlorhydrique sur une

route départementale de la commune ». Toutes les personnes impliquées dans l'exercice, 34 au total, ont donc pu éprouver le système de diffusion d'alerte à la population, les procédures de mobilisation de la réserve communale de sécurité civile, de déploiement des équipes sur le terrain (barriérage, déviations routières, inspections...), d'évacuation préventive d'un quartier, d'ouverture d'un centre d'hébergement pour les personnes évacuées...

La commune a rempli les objectifs qu'elle s'était fixés à l'occasion de cet exercice, et remercie tous ceux qui ont bien voulu jouer le jeu. Cela nous conforte dans notre volonté d'organiser des exercices réguliers (obligation légale d'en faire un tous les cinq ans), afin de préparer au mieux le facteur humain, et d'améliorer les procédures.

■ Détecteurs de faune : un dispositif pour la sécurité des automobilistes !

Depuis 2012, des caméras bien particulières ont été installées par le Département de l'Isère sur deux routes départementales, la RD523, et la RD1090 qui traverse la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes. Ce sont des détecteurs de faune, un dispositif infra-rouge qui détecte les animaux (cerf, renard, sanglier, lapin...) la nuit, de chaque côté de la chaussée, d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil.

En France, les collisions entre un véhicule et la faune sauvage représentent plus de 60 000 accidents par an !

La nuit, les animaux se déplacent davantage mais sont aussi, en conséquence, beaucoup moins visibles pour l'homme et les automobilistes.

Avec ce dispositif, le moindre mouvement déclenche instantanément des panneaux lumineux pour alerter les automobilistes de la présence d'un animal à proximité, l'invitant alors à toute la prudence nécessaire : il ne s'agit en aucun cas d'un dispositif de sensibilisation, mais bien d'une alerte concrète.

Ces détecteurs sont donc essentiels à la sécurité des automobilistes ; malgré cela, ils sont souvent victimes de dégradation et de vols, notamment des batteries, nécessitant la mise à l'arrêt de ces équipements le temps de la réparation.

Une analyse post aménagement a permis de démontrer qu'entre mars 2013 et mars 2014, au moins 3750 animaux ont été détectés sur l'ensemble des sites, effectuant un total de 2851 traversées de la route. Ces chiffres représentent autant d'alertes pertinentes pour l'utilisateur et se traduisent potentiellement par un grand nombre de collisions évitées.



■ Le Plan Intercommunal de Sauvegarde, une obligation pour le Grésivaudan

La loi n°2021-1520 du 26 novembre 2021 dite loi MATRAS renforce la nécessité d'élaborer des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). S'ils étaient déjà obligatoires dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – ce qui est le cas de St Nazaire les Eymes - ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risques technologiques), les PCS sont désormais obligatoires dans les communes soumises à un risque (inondation, sismicité, autres risques majeurs...).

Le territoire du Grésivaudan étant une zone de sismicité de niveau 4, l'ensemble des communes est soumis à un PCS.

Cette même loi MATRAS rend obligatoire la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dans toutes les intercommunalités dont au moins une commune est soumise à un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Grésivaudan

doit donc se doter d'ici le 26 novembre 2026 d'un PICS, ne remplaçant en rien les PCS communaux.

Le rôle du PICS est de préparer la réponse aux situations de crise et d'organiser, au minimum :

- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- la mutualisation des capacités communales,
- la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Pour se faire, une étude de pré-cadrage comprenant des questionnaires et entretiens avec les communes, une analyse des PCS communaux et un inventaire des moyens mobilisables en cas de crise sera menée pour aboutir au PICS. C'est l'objet de la délibération prise lors du Conseil communautaire du 26 juin 2023.

■ Gestion des déchets : un nouveau plan adopté par Le Grésivaudan

Le conseil de la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) a adopté le 26 juin le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits. Cela participe à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, de la raréfaction des ressources naturelles et du coût de gestion des déchets par la

Collectivité. La CCLG est investie dans des actions de prévention depuis sa création en 2019. Ce plan est articulé avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ces 2 démarches faisant appel à des méthodes et des acteurs similaires. Concrètement, ce plan comporte trois actions phares :

- La massification du compostage avec la distribution de 7600 composteurs ainsi que l'installation de 300 sites de compostage partagés.

- Le développement de la gestion de proximité des végétaux (broyage,

paillage, etc.) avec la mise à disposition de solutions de broyage et une campagne de sensibilisation aux techniques de gestion de proximité.

- Le projet de la nouvelle déchetterie de Crolles centrée sur le réemploi et la réparation.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les délibérations (ainsi que les annexes dématérialisées) du conseil communautaire Le Grésivaudan du 26 juin 2023.

Informations intercommunales

■ Pour un meilleur parcours santé sur le territoire

Le Conseil Communautaire a adopté le 26 juin le contrat local de santé du Grésivaudan (CLS)

Projet majeur de ce mandat, ce plan a pour objectif de construire des parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale en permettant à chaque acteur volontaire d'influencer favorablement l'état de santé de la population et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour répondre aux différents besoins de la population du territoire dans ce domaine de la santé, le CLS 2023-2027 s'articule autour de 5 axes :

- Accès aux soins et entrée dans le parcours de soins (en particulier pour les publics vulnérables).
- Autonomie des personnes âgées et des personnes adultes en situation de handicap.

- Santé mentale
- Éducation, promotion et accès à la santé du public jeune (y compris jeunes porteurs de handicap).
- Cadre de vie et Santé-Environnement.

Les axes sont déclinés sous forme de 23 fiches actions. Le CLS sera signé le 7 septembre entre Le Grésivaudan et l'ARS (Agence Régionale de Santé) et plusieurs partenaires comme le CHU Grenoble Alpes, La Maison Ressource Santé (MRSI) etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les délibérations (ainsi que les annexes dématérialisées) du conseil communautaire du 26 juin 2023.

■ Le RER de l'aire grenobloise, un enjeu crucial

Le Conseil Communautaire a adopté le 26 juin une délibération permettant au Président de signer la convention de groupement de commande portant sur un marché public relatif à une assistance stratégique et technique pour le développement d'un RER ferroviaire dans l'aire grenobloise.

Ce groupement qui comprend le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), Grenoble-Alpes Métropole, La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, La Communauté de Communes Le Grésivaudan, le Département de l'Isère a pour objectif de permettre de peser auprès des autorités compétentes (Etat, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions) sur le programme et le calendrier de développement du RER ferroviaire de l'aire grenobloise, ainsi que sur la définition du service. **Pour plus d'informations**, vous pouvez consulter les délibérations (ainsi que les annexes dématérialisées) du conseil communautaire du 26 juin 2023.

La vie associative

■ Forum des associations : venez les rencontrer !



Vendredi 8 septembre, de 16h à 19h – Lieu : salle CARTIER-MILLON et gymnase

Le Forum des associations de l'année 2023-2024 se tiendra le vendredi 8 septembre à la salle CARTIER-MILLON et dans le gymnase. Dès 16h et jusqu'à 19h, venez rencontrer et (re)découvrir les associations qui font bouger Saint-Nazaire les Eymes ! Arts, sports, sorties et voyages, environnement... Il y en a pour tous les goûts, pour les petits et les grands. Possibilité de s'inscrire aux activités sur place. Découvrez aussi toutes les associations de la commune répertoriées dans l'Annuaire des Associations 2023-2024, distribué avec votre Essentiel de septembre !

■ Journées européennes du patrimoine : deux animations sur la commune

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2023, deux animations et visites seront proposés aux habitants le week-end des samedi 16 et dimanche 17 septembre.

• **Samedi**, le Groupe Patrimoine de Saint-Nazaire vous invite à une balade à la découverte des hameaux du Lavors et du Village et de leur histoire. Dans le Lavors, hameau essentiel pour la ressource en eau du village et son économie, ses sources au pied du coteau ont permis de créer des routoirs pour le rouissage d'une production importante du village,

le chanvre, et d'alimenter deux bassins du hameau du Village. La visite continuera ensuite vers le hameau du Village, avec le site des moulins du Manival, sa maison forte, sa grange à trois nefs et son église pour terminer, en passant par un autre chemin méconnu, par la mairie. Un pot amical sera offert aux participants à la fin de la balade.



Rendez-vous samedi 16 septembre à 14h30 au parking des écoles, à l'angle des chemins de la Mairie et ÉMILE-GANDY

• **Dimanche**, l'association grenobloise de botanique Gentiana vous proposera une découverte du patrimoine naturel de la commune. Cette sortie est destinée à un large public. Elle propose de découvrir les espèces de la flore sauvage présentes sur la commune. La morphologie, l'adaptation, et l'intérêt des plantes en ville ou en espace naturel seront des thématiques abordées.



Rendez-vous dimanche 17 septembre, à 15h30 sur le parking de la salle CARTIER-MILLON.

BabyGym, une nouvelle activité proposée par Sport et Culture



L'association Sport et Culture souhaite proposer à la rentrée 2023 une activité « BabyGym » pour les enfants de 2 ans à 3 ans et demi. La BabyGym est une activité de gymnastique adaptée aux plus

petits qui vise à développer la motricité des bébés à travers des exercices ludiques et avec du matériel adapté.

Ce cours aura lieu en salle de motricité de l'école maternelle le jeudi à partir de 16h30, pour une durée de 45 minutes à 1 heure.

Contact : Olga KOZLOVA ☎ 06 86 38 77 63 ou Betty PELLOUX-PRAYER (Professeure) ☎ 06 83 44 08 04
✉ coachingbetty@gmail.com

L'association change de site internet !

Rendez-vous sur :

🌐 www.sportetculturesne.fr > Sports Enfants > Babygym

L'ouverture effective de cette section sera confirmée après le Forum des Associations (vendredi 8 septembre) si le nombre d'inscrits est suffisant.

Campagne de piégeage des frelons asiatiques : quel bilan ?



L'Association pour le développement de l'apiculture à Montbonnot (Adam) avait lancé, en début d'année et sous les préconisations du Groupement de défense sanitaire apicole (GDSA), une campagne de piégeage des frelons asiatiques sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes, mais aussi de Biviers, Saint-Ismier et Montbonnot-Saint-Martin. Ces insectes, qui mesurent jusqu'à 3,5 cm, sont de véritables prédateurs pour les ruches, mais aussi pour de nombreux insectes (araignées, chenilles, libellules...).

La campagne a duré 6 semaines, de début avril à mi-mai. Sur la commune de Saint-Nazaire, qui avait installé une vingtaine de pièges, deux nids ont été découverts à l'automne dernier. Au total sur les quatre communes, plus de 150 reines fondatrices ont été capturées dans les pièges. Il était important de les détruire à cette période de printemps, car c'est entre fin mars et début juin que, accompagnées par des ouvrières, les reines construisent les nids primaires. Ces nids primaires sont ensuite colonisés pour atteindre 80 à 100 cm de diamètre et où prolifèrent jusqu'à 2000 frelons, pour ensuite entamer la construction des nids secondaires au mois de juillet.

En période automnale le nid de frelon atteint son apogée. C'est à cette période que naissent les futures reines et les mâles qui vont les féconder, assurant ainsi la pérennité de la colonie. Passé la période de reproduction, les premiers

frimas vont tuer tous les frelons du nid. Les reines fécondées (plusieurs dizaines) quittent le nid et vont s'abriter (sol, tas de bois, bâtis...) pour passer l'hiver.

Le nid secondaire abandonné et fragile va le plus souvent être détruit par les intempéries. Il ne sera jamais plus utilisé par des frelons asiatiques. Pendant l'été et en début d'automne, la lutte contre le frelon asiatique passe par le repérage et la destruction des nids secondaires et par le piégeage des ouvrières à proximité des ruchers.

COMMENT REPÉRER ET SIGNALER UN NID SECONDAIRE ?

Le repérage et la signalisation sont l'affaire de tous. Malheureusement, avant la chute des feuilles en automne, les nids secondaires sont bien souvent masqués.

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques, surtout ne vous en approchez pas et n'essayez pas de le détruire vous-même. Les frelons asiatiques sont particulièrement agressifs à proximité de leur nid. Signalez la présence d'un nid sur le site www.frelonsasiatiques.fr et relayez ce signalement auprès des services techniques de la commune (04 76 90 87 71)

La destruction des nids est l'affaire de spécialistes qui seront mandatés par le Groupement Sanitaire Apicole de l'Isère (GDSA).

Selon l'ADAM, les résultats de la campagne de piégeage de cette année sont encourageants et les actions menées ont permis d'éviter de nombreux nids secondaires. De plus grands pièges vont être mis en place à partir du mois d'août dans le cadre du piégeage d'été, afin de diminuer la pression exercée sur les ruches.

La commune de Saint-Nazaire-les-Eymes réitère son appel aux apiculteurs de son territoire : faites-vous connaître auprès de la mairie à ✉ secretariat@mairie-sne.fr



PHARMACIES DE GARDE Septembre 2023

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Ve 1^{er} PHARMACIE du MANIVAL – ST ISMIER
Lu 4 PHARMACIE DU VERSOUD
Ve 8 PHARMACIE LUU DUC
Lu 11 PHARMACIE BELLE ÉTOILE – CROLLES
Ve 15 PHARMACIE de BERNIN

☎ 04 76 52 23 42
☎ 04 76 77 26 39
☎ 04 76 08 01 59
☎ 04 38 92 02 15
☎ 04 76 08 03 19

Lu 18 PHARMACIE de l'ORCHIDÉE – LANCEY
Ve 22 PHARMACIE CENTRALE – DOMÈNE
Lu 25 PHARMACIE de LA DENT de CROLLES – CROLLES
Ve 29 PHARMACIE des CHARMETTES – DOMÈNE

☎ 04 76 71 43 36
☎ 04 76 77 23 46
☎ 04 76 08 92 81
☎ 04 76 77 13 32

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : 🌐 WWW.SERVICEGARDES.FR

